

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1/7
	Révision n°: 1
TECK ETANCH	Date : 03/09/2020
	Remplace la fiche : 02/09/2019
	50428-50429-50440

Fournisseur

TECK STONE

IPC - 10, quai Malbert
 CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France
 Tél. 02.98.80.92.11
 teck-stone@teck-stone.com

SECTION 1 : Identification du mélange et de la Société

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **TECK ETANCH**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Revêtement d'étanchéité liquide non circulable

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.

Contactez le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.

1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Néant

2.2. Eléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Non classé

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de « Substances extrêmement préoccupantes » (SVHC) ≥ 0.1 % publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Composition

Identification	Nom	Classification	%
CAS : 471-34-1 EC : 207-439-9	CARBONATE DE CALCIUM	Nota [1]	10-25
CAS : 7727-43-7 EC : 231-784-4	SULFATE DE BARYUM	Nota [1]	2.5-10
CAS : 13463-67-7 EC : 236-675-5 REACH : 01-2119489379-17	DIOXYDE DE TITANE	Nota [1]	2.5-10
CAS : 7631-86-9 EC : 231-545-4 REACH : 01-2119379499-16	DIOXYDE SILICIUM	Nota [1]	0-1

TECK STONE

IPC - 10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2/7
	Révision n°: 1
TECK ETANCH	Date : 03/09/2020
	Remplace la fiche : 02/09/2019
	50428-50429-50440

SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants (suite)

Identification	Nom	Classification	%
CAS : 2682-20-4 EC : 220-239-6	2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE	GHS06, GHS05, GHS09 Dgr Acute Tox. 3, H301 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Acute Tox. 2, H330 Aquatic Chronic 2, H411 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 Nota [1]	0-1
Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans ce chapitre, voir le § 16 [1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail			

SECTION 4 : Premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'ingestion

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Aucune donnée n'est disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former : monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO₂).

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les § 7 et 8.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée n'est disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3/7
	Révision n°: 1
TECK ETANCH	Date : 11/12/2020
	Remplace la fiche : 02/09/2019
	50428-50429-50440

SECTION 7 : Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Prévention des incendies

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés

Pour la protection individuelle, voir le § 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Equipements et procédures interdits

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation finale particulière

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Titanium dioxide (13463-67-7)		
France	Nom local	Titane (dioxyde de), en Ti
France	VME (mg/m ³)	10

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DIOXYDE DE TITANE (CAS : 13463-67-7)

Utilisation finale :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Travailleurs

Ingestion

Effets systémiques à long terme

4 mg de substance/m³

Inhalation

Effets locaux à long terme

10 mg de substance/m³

Concentration prédite sans effet (PNEC)

DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)

Compartiment de l'environnement

PNEC

Sol

100 mg/kg

Compartiment de l'environnement

PNEC

Eau douce

0.127 mg/l

Compartiment de l'environnement

PNEC

Eau de mer

1 mg/l

Compartiment de l'environnement

PNEC

Eau à rejet intermittent

0.61 mg/l

Compartiment de l'environnement

PNEC

Sédiment d'eau douce

1000 mg/kg

Compartiment de l'environnement

PNEC

Sédiment marin

100 mg/kg

Compartiment de l'environnement

PNEC

Usine de traitement des eaux usées

100 mg/l

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4/7
	Révision n°: 1
TECK ETANCH	Date : 11/12/2020
	Remplace la fiche : 02/09/2019
	50428-50429-50440

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle (suite)

8.2. Contrôle de l'exposition

Mesures de protection individuelles, telles que les équipements de protection individuelle

- Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.
- Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.
- Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Protection oculaire

- Eviter le contact avec les yeux.
- Utiliser des protections oculaires conçues les projections de liquide.
- Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

Protection des mains

- Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.
- Type de gants conseillés : latex naturel, Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR)), PVC (Polychlorure de vinyle), Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène).

Protection de la peau et du corps

- Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.
- Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Pâteux
Couleur	: Gris et gris RAL 7016
Odeur	: Caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible
pH	: 8.50 (base faible)
Point de fusion/Point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Aucune donnée n'est disponible
Point d'éclair [°C]	: Aucune donnée n'est disponible
Taux d'évaporation	: Aucune donnée n'est disponible
Inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Limites supérieures d'inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Limites inférieures d'inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Aucune donnée n'est disponible
Densité de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité relative	: 1.013
Hydrosolubilité	: Diluable
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible
Viscosité	: Aucune donnée n'est disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée n'est disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée n'est disponible

9.2. Autres informations

COV : Non renseigné

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5/7
	Révision n°: 1
TECK ETANCH	Date : 11/12/2020
	Remplace la fiche : 02/09/2019
	50428-50429-50440

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans le § 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

Eviter : le gel.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former : monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO2).

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Aucune donnée n'est disponible.

11.1.1. Substances

Toxicité aiguë

2-Méthyl-2h-Isothiazol-3-one (2682-20-4)	
DL50 orale	200 < DL50 <= 300 mg/kg
Par inhalation (vapeurs)	0.5 < CL50 <= 2 mg/l
Dioxyde de titane (13463-67-7)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat	3.43 mg/l
Sulfate de baryum (7727-43-7)	
DL50 orale rat	> 15000 mg/kg

11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

12.1.1. Substances

2-Méthyl-2h-Isothiazol-3-one (2682-20-4)	
CL50 Onchorynchus mykiss (96h) OCDE Ligne directrice 203 (Poisson, essai de toxicité aiguë)	6 mg/l
NOEC	0.1 < NOEC ≤ 1 mg/l
CE50 Daphnia magna (48h) OCDE Ligne directrice 202 (Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate)	1.68 mg/l
NOEC	0.1 < NOEC ≤ 1 mg/l
CEr50 Pseudokirchnerella subcapitata (72h) - Facteur M = 1 OCDE Ligne directrice 201 (Algues, Essai d'inhibition de la croissance)	0.157 mg/l
NOEC	0.1 < NOEC ≤ 1 mg/l

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6/7
	Révision n°: 1
TECK ETANCH	Date : 11/12/2020
	Remplace la fiche : 02/09/2019
	50428-50429-50440

SECTION 12 : Informations écologiques

12.2. Persistance et dégradabilité

12.2.1. Substances

2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (2682-20-4)

Biodégradation : Pas rapidement dégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.2.1. Substances

2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (2682-20-4)

Coefficient de partage octanol/eau : Log K_{ow} = -0.32

Facteur de bioconcentration : BCF = 3.16

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement et, notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés

Vider complètement le récipient. Conserver la (les) étiquette(s) sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

SECTION 14 : Informations relatives aux transports

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Dispositions particulières

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Directive 67/548/CE et ses adaptations.
- Directive 1999/45/CE et ses adaptations.
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 487/2013.
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 758/2013.
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 944/2013.
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 605/2014.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 7/7
	Révision n°: 1
TECK ETANCH	Date : 11/12/2020
	Remplace la fiche : 02/09/2019
	50428-50429-50440

SECTION 15 : Informations réglementaires (suite)

15.1.2. Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006)

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.3. Biocide (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE)

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.4. Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français

N° TMP Libellé

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.5. Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.6. Nomenclature des installations classées (France)

N° ICPE Désignation de la rubrique

Régime Rayon

Aucune donnée n'est disponible.

Régime : A : Autorisation ; E : Enregistrement, D : Déclaration ; S : Servitude d'utilité publique ; C : soumis au Contrôle périodique prévu par l'article L512-11 du code de l'environnement.

Rayon : Rayon d'affichage en Kilomètres.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Libellés des phrases H, EUH figurant au paragraphe 3 :

H301 : Toxique en cas d'ingestion.

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H330 : Mortel par inhalation.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 : Toxique pour les organismes, entraîne des effets néfastes à long terme.

Liste des § modifiés lors de la dernière révision : § 9 + références

Fin du document